FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACTIVATE PLUS

SECTION 1: IDENTIFICATION - PRODUIT ET ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT: ACTIVATE PLUS

DISTRIBUTEUR: Sollio Agriculture s.e.c.

ADRESSE: 17554 Plover Mills Road, Thorndale (ON) N0M 2P0

TÉLÉPHONE: CANUTEC 613 996-6666

NUMÉRO D'URGENCE (CHEMTREC): CANADA / É.-U.: 1 800 424-9300

NOM CHIMIQUE: Mélange exclusif
FAMILLE CHIMIQUE: Mélange de surfactants

FORMULE CHIMIQUE : Mélange

UTILISATION DU PRODUIT : Adjuvant agricole

REMARQUES DE LA SECTION 1 : Aucune

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Cotes SGH:

Catégories de toxicité

Lésions oculaires / irritation oculaire : Catégorie 2A



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger du SGH

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence du SGH

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant l'emploi.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols.

P264 Se laver soigneusement après la manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

FABRIQUÉ POUR:

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un

équipement de protection des yeux et du visage.

P337+313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.

P363 Laver les vêtements contaminés avant la réutilisation. P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médesin en ese de maleise

DATE DE LA FDS: 19-JAN-2024

Winfield Solutions, LLC

St. Paul. MN 55164-0589. É.-U.

P.O. Box 64589

médecin en cas de malaise.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

SECTION 3: INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTN° CAS% poidsExclusifExclusif40 à 55 %

REMARQUE: Le produit NE contient PAS de pesticides ou d'agents antiparasitaires.

REMARQUES DE LA SECTION 3 : Les dénominations chimiques spécifiques et/ou les pourcentages exacts (la concentration) ne sont pas divulgués, car ils sont considérés comme des secrets commerciaux.

CANCÉROGÉNICITÉ

OSHA: Non ACGIH: Non NTP: Non CIRC: Non AUTRE: Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ACTIVATE PLUS**

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Avoir le contenant du produit à portée de main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin, ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil avec précaution. Si l'irritation des yeux persiste : Demander une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation. Se laver à l'eau et au savon pendant 15 à 20 minutes.

EN CAS D'INGESTION: Sauf avis contraire d'un centre antipoison ou d'un médecin, demander à la personne de bien rincer sa bouche avec de l'eau, si elle en est capable. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Si la personne a de la difficulté à respirer, la transporter à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN OU LES SECOURISTES :

REMARQUES DE LA SECTION 4: Aucune

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

CLASSIFICATION DES DANGERS SELON LA NFPA

RÉACTIVITÉ: INFLAMMABILITÉ: 1 AUTRE: -SANTÉ:

EN CAS D'INCENDIE: Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du CO2 ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE

CONTRE L'INCENDIE:

Utiliser de la mousse antialcool ou universelle pour les incendies majeurs. Combattre les incendies mineurs à l'aide de dioxyde de carbone ou de poudre chimique. Ne pas utiliser d'eau ou de mousse directement sur le feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour combattre tout incendie dans un espace confiné.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Peut s'enflammer en présence de chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur d'un

DATE DE LA FDS: 19-JAN-2024

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Oxydes de carbone (pendant la combustion).

REMARQUES DE LA SECTION 5: Aucune

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE

DÉVERSEMENT ACCIDENTEL:

Contenir et absorber tous les déversements. La substance doit être recueillie et éliminée adéquatement. Endiquer la zone pour empêcher le déversement de se répandre. Absorber le déversement à l'aide d'une matière absorbante appropriée, comme de l'argile, de la sciure de bois ou de la litière pour chat. Balayer la matière absorbante et la placer dans un contenant pour déchets chimiques en vue de son élimination. Porter un équipement de protection approprié.

REMARQUES DE LA SECTION 6: Aucune

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains

soigneusement après la manipulation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un

équipement de protection des yeux.

STOCKAGE: Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans le contenant d'origine fermé de manière

étanche. Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas entreposer avec de la nourriture destinée à la

consommation humaine ou animale ou d'autres matières qui seront utilisées ou consommées par des humains ou des animaux. Ne pas contaminer les sources d'eau. Pour un entreposage optimal, conserver le produit

entre 40 °F et 90 °F (4 °C et 32 °C).

REMARQUES DE LA SECTION 7: Aucune

PAGE 2 DE 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACTIVATE PLUS

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Le produit ne contient aucune substance qui possède des valeurs limites d'exposition professionnelle. HMIS = B

VENTILATION: La ventilation normale de la pièce (mécanique) ou l'utilisation à l'extérieur devraient être suffisantes.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Aucune requise lors de l'utilisation normale du produit. Si l'exposition au produit est

anticipée, porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH/l'OSHA et approuvé

pour être utilisé avec un filtre contre les vapeurs organiques, le cas échéant.

PROTECTION DES YEUX: Lunettes de protection contre les produits chimiques.

PROTECTION DE LA PEAU: Gants imperméables résistant aux produits chimiques, chemise à manches longues et pantalon long.

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être faciles d'accès.

PRATIQUES D'HYGIÈNE PROFESSIONNELLES: Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation et avant de

manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements, les chaussures et les

vêtements de protection contaminés avant la réutilisation.

LIGNES DIRECTRICES D'EXPOSITION: En cas d'exposition, consulter la section 4 pour connaître les premiers soins pour une

exposition aiguë.

REMARQUES DE LA SECTION 8 : Aucune

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: Doré, légèrement trouble INFLAMMABILITÉ (solide, gaz): Sans objet

ODEUR: Légère LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR,

SEUIL OLFACTIF: Inconnu (% PAR VOLUME) SUPÉRIEURES: Inconnues

INFÉRIEURES: Inconnues

À Inconnue

F: Inconnue

DATE DE LA FDS: 19-JAN-2024

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide

pH DU PRODUIT FOURNI : Sans objet

pH (autre): 5,7 à 6,7 à 0,25 % dans l'eau

0,25 % dans l'eau C : Inconnue

TENSION DE VAPEUR (mm Hg):

POINT INITIAL D'ÉBULLITION : F : Inconnu DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) : À Inconnue

C: Inconnu F: Inconnue C: Inconnue

INTERVALLE D'ÉBULLITION : F : Inconnu

C : Inconnu DENSITÉ RELATIVE : 1,027 à 1,045

POINT DE FUSION : F : Inconnu

C : Inconnu TAUX D'ÉVAPORATION : Inconnu

POINT DE CONGÉLATION : F : Inconnu

C: Inconnu SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Soluble

POINT D'ÉCLAIR : F : >200 COEFFICIENT DE PARTAGE : (n-octanol/eau) : Inconnu

C:>93,3

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION: Inconnue MÉTHODE UTILISÉE: Appareil Pensky-Martens

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Inconnue

VISCOSITÉ: À Inconnue

F: Inconnue **C**: Inconnue

REMARQUES DE LA SECTION 9 : Les valeurs ne sont pas des spécifications du produit.

Remarque : Ces données physiques représentent des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie d'un lot spécifique ou comme éléments de spécification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACTIVATE PLUS

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable • Instable •

CONDITIONS À ÉVITER (STABILITÉ): Aucune connue INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER): Oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX : Aucun connu

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

CONDITIONS À ÉVITER (POLYMÉRISATION): Aucune connue

REMARQUES DE LA SECTION 10 : Aucune

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ DU MÉLANGE

REMARQUES DE LA SECTION 11: Aucune

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOLOGIQUES : Non disponible

ÉCOTOXICITÉ: Non disponible

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible

MOBILITÉ DANS LE SOL : Non disponible

AUTRES EFFETS NOCIFS : Non disponible

REMARQUES DE LA SECTION 12: Aucune

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION

DES DÉCHETS :

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Éliminer le contenu dans le contenant à un site approuvé pour l'élimination des

DATE DE LA FDS: 19-JAN-2024

déchets conformément à la réglementation fédérale, étatique et locale.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Rincer trois fois (ou l'équivalent) et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation. Faire

recycler le contenant ou le jeter dans un site d'enfouissement sanitaire, ou l'éliminer d'une autre

façon approuvée par la réglementation locale.

CLASSE DE DANGER DU RCRA: Aucune

REMARQUES DE LA SECTION 13: Aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ACTIVATE PLUS**

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS

Description du DOT:

Classification du fret expédié par voie terrestre (É.-U.): ADHÉSIFS, ADJUVANTS OU AGENTS D'ÉPANDAGE (NMFC 4610; CLASSE: 60). Consulter la réglementation appropriée de l'OACI/l'IATA et de l'IMDG pour connaître les exigences d'expédition pour le transport aérien et maritime.

AUTRES AGENCES: Aucune **REMARQUES DE LA SECTION 14:** Aucune

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉTATS-UNIS

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT) : Le mélange ne figure pas sur la liste ou en est exclu.

CERCLA (COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE, COMPENSATION, AND LIABILITY ACT): Non régi

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT): Non régi

311/312 HAZARD CATEGORIES: Aucun 313 REPORTABLE INGREDIENTS: Aucun

> **SARA 313** OSHA **ACGIH**

DATE DE LA FDS: 19-JAN-2024

INGRÉDIENT N° CAS % poids **DÉCLARABLE** STEL Plafond TWA STEL **Plafond** Éthanol, 2,2'-oxybis 111-46-6 <10 % Non Ne figure pas sur la liste Ne figure pas sur la liste

AVERTISSEMENT! Ce produit contient une quantité détectable d'oxyde d'éthylène, reconnu par l'État de la Californie pour causer le cancer et/ou avoir des effets toxiques sur la reproduction.

Les produits éthoxylés peuvent contenir des quantités résiduelles d'oxyde d'éthylène, lesquelles peuvent s'accumuler dans l'espace libre du contenant et être relâchées dans le milieu ambiant. Ce phénomène est accru lorsque le produit est agité, notamment durant le chargement/déchargement du réservoir et les activités de mélange. L'oxyde d'éthylène provoque des tumeurs chez les animaux de laboratoire. Le niveau d'exposition admissible (PEL) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) pour l'oxyde d'éthylène est de 1 ppm pour une exposition moyenne pondérée dans le temps de 8 heures. La norme réglemente l'exposition professionnelle à l'oxyde d'éthylène de toutes sources, y compris les produits contenant des résidus d'oxyde d'éthylène. L'employeur a la responsabilité de se conformer à la norme de l'OSHA sur l'oxyde d'éthylène (29 CFR 1910.1047).

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE: Aucune

REMARQUES DE LA SECTION 15: Aucune

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

AUTRES INFORMATIONS: Aucune

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ:

Les recommandations relatives aux procédures sécuritaires de manutention et de protection sont considérées comme généralement adaptées pour les utilisations normales de ce composé. Toutefois, chaque utilisateur doit cibler les utilisations prévues de ce produit et déterminer si elles sont appropriées. Toutes les données incluses dans ce document sont publiées en tant que valeurs typiques et ne doivent pas être utilisées pour déterminer la convenance de ce produit à un usage ou à un but particulier. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est offerte par la présente, et nous n'accordons aucune permission, incitation, ou recommandation pour mettre en pratique une invention brevetée sans licence. Toutes les données sont offertes à des fins d'examen, d'investigation et de vérification seulement.

DATE DE RÉVISION: 19 janvier 2024 VERSION ANTÉRIEURE REMPLACÉE: 13 mars 2017

SECTIONS RÉVISÉES: 1, 9, 16